



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –107 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Services civiques – Création de 8 missions de services civiques au sein des services de la communauté de communes du Sud-Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le bilan de la mission effectuée par les trois premiers services civiques mis en œuvre au sein des services TIC et Culture (Musée Letaille) en 2017. Le bilan est très positif tant pour les jeunes qui pour certains ont pu rebondir en reprenant des cursus de formation que pour les services et encourage l'intercommunalité à renouveler pour l'année 2018-2019 cette expérience et à la développer sur d'autres champs de compétences.

Monsieur le Président propose de créer cinq nouvelles missions de service civique pour permettre d'apporter des réponses en termes de médiation auprès des habitants du territoire dans plusieurs domaines d'intervention de l'intercommunalité en plus des trois missions déjà existantes (1 mission musée et 2 missions TIC).

Monsieur le Président propose de créer une mission de service civique dans le domaine du sport/santé afin d'accompagner le développement d'actions de prévention auprès de différents publics, une mission de service civique dans le domaine de la vie associative afin de développer le PIVA et d'identifier l'ensemble des structures associatives du territoire et trois missions de service civique dans le domaine de l'administration générale afin d'accompagner les usagers des services publics dans la dématérialisation des procédures administratives.

Monsieur le Président détaille le statut des jeunes en service civique qui repose sur un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. La durée hebdomadaire de la mission est fixée à 24 heures sur une durée de huit mois de contrat.

Monsieur le Président précise que le partenariat avec la Mission Locale en Pays d'Artois sera reconduit avec ces nouvelles missions afin d'assurer le suivi administratif et juridique des jeunes qui seront proposés aux missions. Comme l'an passé, les jeunes bénéficieront du défraiement des déplacements effectués dans le cadre de leur mission conformément aux dispositions règlementaires en vigueur par la production d'un état de frais mensuels et d'ordres de missions afin de pouvoir bénéficier de ces remboursements.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- d'approuver la reconduction des missions de service civique auprès du musée Letaille (un poste) et du service TIC (2 postes) et la création de cinq nouvelles missions de services civiques auprès du service sports/santé (un poste), de la vie associative (un poste) et de l'administration générale (trois postes) au titre de l' 'exercice 2018-2019
- d'approuver le versement d'une somme de 800 € en début de contrat de chaque emploi conformément aux dispositions de la convention signée pour chaque poste avec la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes ;
- d'autoriser la prise en charge et le défraiement des déplacements effectués par les différents services civiques au titre de leur emploi conformément aux états de frais produits mensuellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-107 du 24/09/2018.
Missions de Service Civique pour les
différents services de l'intercommunalité.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS